



COMPTE RENDU SUCCINCT



Le jeudi 02 avril 2015 à 20h05, le conseil municipal, légalement convoqué le 27 mars 2015, s'est réuni à l'Espace Senet, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joël MANCEL, Maire.

Présidence : Monsieur Joël MANCEL, Maire.

Secrétaire de séance : Monsieur Christian BOUTELOUP

Étaient présents :

Monsieur Joël MANCEL, Madame Hélène DEBAISIEUX-DENÉ (de 20h05 à 22h35),
Monsieur Frédéric SPANGENBERG, Madame Manuela MARIE (arrivée à 20h16),
Monsieur Christian BOUTELOUP, Madame Evelyne PUECHAVY,
Monsieur Michel POIROT, Madame Elianor TAGNE,
Monsieur Jean-François BOUTOILLE,
Madame Frédérique BROCHOT-MAHER, Monsieur Daniel CHANEL,
Monsieur Michel VANDROUX, Madame Evelyne LEGROUX,
Monsieur Jean-Pierre MAROTTE, Madame Marie-Claude LALEMANT,
Monsieur Pascal AGOSTINI, Monsieur Jean-Sébastien SALIS (arrivé à 20h12)
Madame Muriel DAUVERGNE (arrivée à 20h15), Monsieur Christian JAKOB,
Madame Géraldine CARREAU, Madame Blandine BERJOT,
Monsieur Ludovic LEA, Monsieur Léon JANUS (de 20h05 à 23h12),
Madame Christelle COLNAGHI, Monsieur Arnaud RICHARD,
Monsieur Alain GELOT, Monsieur Philippe PAILLET,
Madame Laurence DIJON, Madame Véronique LAVOCAT,
Madame Isabelle WENGER ARTZ, Monsieur Franck PHILIPPE,
Madame Sandrine PERRON-HARDY

Avaient donné pouvoir :

Madame Martine BERNELIN DA SILVA a donné pouvoir à Monsieur Franck PHILIPPE
Madame Manuela MARIE a donné pouvoir à Madame Evelyne PUECHAVY (de 20h06 à 20h16)
Madame Muriel DAUVERGNE a donné pouvoir à Monsieur Jean-François BOUTOILLE (de 20h06 à 20h15)
Madame Hélène DEBAISIEUX-DENÉ a donné pouvoir à Monsieur Joël MANCEL (à partir de 22h35)
Monsieur Léon JANUS a donné pouvoir à Madame Christelle COLNAGHI (à partir de 23h12)

Était absent

Monsieur Jean-Sébastien SALIS (de 20h06 à 20h12)

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Christian BOUTELOUP est désigné secrétaire de séance, à l'unanimité des présents.

Monsieur le Maire procède à la lecture de l'ordre du jour.

Adoption du procès-verbal de la séance du 05 mars 2015.

Compte rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du CGCT.

1. Installation d'un conseiller municipal suite à une démission.
2. Renouvellement des commissions municipales.
3. Remplacement d'une élue démissionnaire au sein du conseil d'administration du CCAS et de syndicats intercommunaux
4. Reprise anticipée des résultats de la commune de l'exercice 2014
5. Adoption du Budget primitif de la Ville – 2015
6. Adoption des taux 2015 des trois taxes directes locales
7. Adoption de la subvention au Centre Communal d'Action Sociale - 2015
8. Adoption des subventions aux associations locales
9. Reprise anticipée des résultats de l'assainissement de l'exercice 2014
10. Adoption du Budget primitif de l'Assainissement - 2015
11. Reprise anticipée des résultats du SPANC de l'exercice 2014
12. Adoption du Budget primitif du SPANC – 2015
13. Modification des tarifs des services jeunesse, péri et extrascolaires
14. Frais d'écolage de l'année 2014-2015
15. Modification du règlement intérieur des accueils périscolaires et études
16. Adhésion au groupement de commande initié par la commune d'Ecquevilly pour l'attribution d'un accord-cadre portant sur l'acquisition / la location et la maintenance de photocopieurs
17. Cession à titre onéreux des parcelles AK286 et AK287
18. Lancement de la démarche d'élaboration d'un agenda 21 local
19. Mise en œuvre de la protection fonctionnelle d'un adjoint au Maire.
20. Contribution de la commune au SIVUCOP

ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 05 MARS 2015

Le procès-verbal de la séance du 05 mars 2015 est adopté **par 28 voix pour et 5 abstentions** (Monsieur Léon JANUS, Monsieur Philippe PAILLET, Madame Véronique LAVOCAT, Monsieur Alain GELOT, Madame Laurence DIJON).

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CGCT

Décision n°2015-29 à 2015-40

2015 04 02 DEL 01 : INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL SUITE A UNE DEMISSION

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Le conseil municipal, après en avoir été informé,

- **PREND ACTE** de l'installation de Madame Sandrine PERRON-HARDY en tant que conseillère municipale suite à la démission de Madame Cécile POINGT.

2015 04 02 DEL 02 : RENOUVELLEMENT DES COMMISSIONS MUNICIPALES

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité des présents**, décide de

- **DESIGNER** les membres des commissions municipales selon le tableau suivant :

Commission mixte Finances et Ressources humaines

Liste TRIEL DEMAIN	Madame Hélène DEBAISIEUX-DENÉ Monsieur Frédéric SPANGENBERG Madame Manuela MARIE Monsieur Christian BOUTELOUP Madame Evelyne PUECHAVY Monsieur Jean-François BOUTOILLE Madame Elianor TAGNE Monsieur Michel POIROT Madame Frédérique BROCHOT-MAHER Monsieur Ludovic LEA
Liste TRIEL'ENERGIE	Monsieur Léon JANUS Madame Christelle COLNAGHI Monsieur Franck PHILIPPE
Liste REAGIR POUR TRIEL	Monsieur Alain GELOT Monsieur Philippe PAILLET

❖ Le Maire est président de droit de chaque commission.

**Commission Aménagement urbain / Développement durable /
Commerces / Transports / Stationnement**

Liste TRIEL DEMAIN	Monsieur Michel POIROT Madame Hélène DEBAISIEUX-DENÉ Monsieur Frédéric SPANGENBERG Madame Blandine BERJOT Monsieur Pascal AGOSTINI Monsieur Jean-Pierre MAROTTE Madame Evelyne LEGROUX Monsieur Jean-François BOUTOILLE Monsieur Christian BOUTELOUP Madame Géraldine CARREAU
Liste TRIEL'ENERGIE	Monsieur Franck PHILIPPE Madame Martine BERNELIN DA SILVA Monsieur Arnaud RICHARD
Liste REAGIR POUR TRIEL	Monsieur Alain GELOT Monsieur Philippe PAILLET

❖ Le Maire est président de droit de chaque commission.

Commission Travaux / Réseaux / Cadre de vie

Liste TRIEL DEMAIN	Monsieur Jean-François BOUTOILLE Monsieur Daniel CHANEL Madame Evelyne PUECHAVY Monsieur Frédéric SPANGENBERG Monsieur Christian BOUTELOUP Madame Muriel DAUVERGNE
Liste TRIEL'ENERGIE	Monsieur Franck PHILIPPE Madame Martine BERNELIN DA SILVA
Liste REAGIR POUR TRIEL	Monsieur Philippe PAILLET

❖ Le Maire est président de droit de chaque commission.

Commission Scolaire, périscolaire et restauration

Liste TRIEL DEMAIN	Madame Frédérique BROCHOT-MAHER Madame Sandrine PERRON-HARDY Madame Géraldine CARREAU Monsieur Michel VANDROUX Madame Evelyne PUECHAVY Madame Muriel DAUVERGNE
Liste TRIEL'ENERGIE	Madame Christelle COLNAGHI Madame Isabelle WENGER ARTZ
Liste REAGIR POUR TRIEL	Madame Laurence DIJON

❖ Le Maire est président de droit de chaque commission

Commission Petite enfance

Liste TRIEL DEMAIN	Madame Hélène DEBAISIEUX-DENÉ Madame Sandrine PERRON-HARDY Monsieur Jean-François BOUTOILLE Monsieur Jean-Sébastien SALIS Madame Evelyne PUECHAVY Madame Marie-Claude LALEMANT
Liste TRIEL'ENERGIE	Madame Martine BERNELIN DA SILVA Monsieur Arnaud RICHARD
Liste REAGIR POUR TRIEL	Madame Véronique LAVOCAT

❖ Le Maire est président de droit de chaque commission.

Commission Vie culturelle et associative

Liste TRIEL DEMAIN	Madame Manuela MARIE Monsieur Michel VANDROUX Madame Evelyne LEGROUX Madame Blandine BERJOT Monsieur Jean-Sébastien SALIS Madame Muriel DAUVERGNE
Liste TRIEL'ENERGIE	Monsieur Léon JANUS Madame Isabelle WENGER-ARTZ
Liste REAGIR POUR TRIEL	Madame Véronique LAVOCAT

❖ Le Maire est président de droit de chaque commission.

Commission Jeunesse et Sports

Liste TRIEL DEMAIN	Monsieur Michel VANDROUX Madame Sandrine PERRON-HARDY Monsieur Michel POIROT Madame Evelyne LEGROUX Monsieur Pascal AGOSTINI Monsieur Frédéric SPANGENBERG
Liste TRIEL'ENERGIE	Monsieur Léon JANUS Madame Isabelle WENGER-ARTZ
Liste REAGIR POUR TRIEL	Monsieur Philippe PAILLET

❖ Le Maire est président de droit de chaque commission.

Commission Citoyenneté et Handicap

Liste TRIEL DEMAIN	Madame Evelyne PUECHAVY Monsieur Christian JAKOB Monsieur Daniel CHANEL Monsieur Michel POIROT Madame Marie-Claude LALEMANT Madame Manuela MARIE
Liste TRIEL'ENERGIE	Madame Christelle COLNAGHI Monsieur Léon JANUS
Liste REAGIR POUR TRIEL	Madame Laurence DIJON

❖ Le Maire est président de droit de chaque commission.

Commission Social & logement

Liste TRIEL DEMAIN	Monsieur Daniel CHANEL Monsieur Michel POIROT Monsieur Jean-Pierre MAROTTE Madame Marie-Claude LALEMANT Monsieur Michel VANDROUX Madame Evelyne PUECHAVY
Liste TRIEL'ENERGIE	Monsieur Arnaud RICHARD Madame Martine BERNELIN DA SILVA
Liste REAGIR POUR TRIEL	Monsieur Philippe PAILLET

❖ Le Maire est président de droit de chaque commission.

Commission Tranquillité publique

Liste TRIEL DEMAIN	Monsieur Christian BOUTELOUP Madame Géraldine CARREAU Madame Evelyne LEGROUX Monsieur Jean-François BOUTOILLE Madame Muriel DAUVERGNE Monsieur Ludovic LEA Madame Evelyne PUECHAVY
Liste TRIEL'ENERGIE	Madame Isabelle WENGER-ARTZ Madame Christelle COLNAGHI
Liste REAGIR POUR TRIEL	Monsieur Alain GELOT

❖ Le Maire est président de droit de chaque commission.

2015 04 02 DEL 03 : REMPLACEMENT D'UNE ELUE DEMISSIONNAIRE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS ET DE SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par, **30 voix pour et 3 abstentions** (*Monsieur Franck PHILIPPE, Madame Martine BERNELIN DA SILVA, Madame Isabelle WENGER ARTZ*), décide de

- **ELIRE** Madame Marie-Claude LALEMANT en tant que membre du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale.
- **DESIGNER** Monsieur Jean-Pierre MAROTTE en qualité de délégué titulaire au SIVOM.
- **DESIGNER** Madame Marie-Claude LALEMANT en qualité de délégué suppléant au syndicat HANDI VAL DE SEINE.

2015 04 02 DEL 04 : REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS DE LA COMMUNE SUR L'EXERCICE 2014

RAPPORTEUR : Madame Elianor TAGNE

Le conseil municipal, après avoir délibéré par **23 voix pour et 10 abstentions** (*Monsieur Arnaud RICHARD, Madame Isabelle WENGER-ARTZ, Monsieur Léon JANUS, Madame Christelle COLNAGHI, Monsieur Franck PHILIPPE, Madame Martine BERNELIN DA SILVA, Monsieur Philippe PAILLET, Madame Véronique LAVOCAT, Monsieur Alain GELOT, Madame Laurence DIJON*) décide de

- **CONSTATER ET APPROUVER** les résultats de l'exercice 2014.

		FONCTIONNEMENT
A	RECETTES DE FONCTIONNEMENT titres de l'exercice 2014	13 050 034,62 €
B	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT mandats exercice 2014	12 647 728,20 €
C	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2014 = (A-B)	402 306,42 €
D	EXCEDENT cumulé précédent apparaissant à l'article 002 du BP ou BS 2014	3 077 857,71 €
E	RESULTAT CUMULE EN FONCTIONNEMENT = (C+D)	3 480 164,13 €
		INVESTISSEMENT
F	RECETTES D'INVESTISSEMENT titres de l'exercice 2014	2 195 102,32 €
G	DEPENSES D'INVESTISSEMENT mandats exercice 2014	1 558 992,71 €
H	RESULTAT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE 2014 = (F-G)	636 109,61 €
I	DEFICIT cumulé précédent apparaissant à l'article 001 du BP ou BS 2014	-1 081 866,89 €
J	RESULTAT CUMULE EN INVESTISSEMENT = (H+I)	-445 757,28 €
		RESTES A REALISER
K	RECETTES D'INVESTISSEMENT EN RAR à la fin de l'exercice 2014 et à inscrire en 2015	0,00 €
L	DEPENSES D'INVESTISSEMENT EN RAR à la fin de l'exercice 2014 et à inscrire en 2015	1 450 334,26 €
M	RESULTAT D'INVESTISSEMENT EN RAR = (K-L)	-1 450 334,26 €
N	BESOIN DE FINANCEMENT = montant <u>NEGATIF</u> de (J + M)	-1 896 091,54 €
O	EXCEDENT DE FINANCEMENT = montant <u>POSITIF</u> de (J + M)	0,00 €

- **DECIDE** de reprendre les résultats 2014 de la manière suivante :

Résultat global de la section d'investissement 2014 D 001	- 445 757,28 €
Couverture du besoin de financement 2014 (compte 1068)	1 896 091,54 €
Solde positif du résultat de fonctionnement R 002	1 584 072,59 €

Si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2015.

L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif. La délibération d'affectation définitive du résultat devra intervenir après le vote du compte administratif.

2015 04 02 DEL 05 : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF DE LA VILLE – 2015

RAPPORTEUR : Madame Elianor TAGNE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par **23 voix pour et 10 voix contre** (Monsieur Arnaud RICHARD, Madame Isabelle WENGER-ARTZ, Monsieur Léon JANUS, Madame Christelle COLNAGHI, Monsieur Franck PHILIPPE, Madame Martine BERNELIN DA SILVA, Monsieur Philippe PAILLET, Madame Véronique LAVOCAT, Monsieur Alain GELOT, Madame Laurence DIJON) décide

- **D'ADOPTER** le budget primitif ville 2015 qui s'équilibre à 14 399 700,32 € en section de fonctionnement et à 4 856 398,93 € en section d'investissement.

FONCTIONNEMENT		
Dépenses	Désignation	Montant
011	Charges à caractère général	2 918 308,80 €
012	Charges de personnel	7 027 475,00 €
014	Atténuations de produits	573 537,00 €
65	Charges de gestion courante	1 405 703,00 €
66	Charges financières	221 995,13 €
67	Charges exceptionnelles	19 500,00 €
023	Virement de la section d'investissement	1 824 142,59€
042	Opérations d'ordre	409 038,80 €
	TOTAL	14 399 700,32 €

FONCTIONNEMENT		
Recettes	Désignation	Montant
70	Produits des services, du domaine et ventes	1 254 208,73€
73	Impôts et taxes	8 847 450,00 €
74	Dotations et participations	2 431 759,00 €
75	Autres produits de gestion courante	104 500,00 €
013	Atténuation de charges	177 680,00 €
76	Produits financiers	30,00 €
002	Résultat reporté	1 584 072,59 €
	TOTAL	14 399 700,32 €

INVESTISSEMENT		
Dépenses	Désignation	Montant
20	Immobilisations incorporelles	155 658,23 €
204	Subventions d'équipement versées	160 252,00 €
21	Immobilisations corporelles	2 129 397,16 €
16	Emprunts et dettes assimilées	515 000,00 €
001	Solde d'exécution négatif	445 757,28 €
	Restes à réaliser	1 450 334,26 €
	TOTAL	4 856 398,93 €

INVESTISSEMENT		
Recettes	Désignation	Montant
13	Immobilisations incorporelles	7 500,00 €
10	Dot. Fonds divers et réserves	319 000,00 €
165	Dépôts et cautionnement reçus	1 000,00 €
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	409 038,80 €
1068	Excédent de fonctionnement	1 896 091,54 €
021	Virement de la section de fonctionnement	1 824 142,59 €
024	Produit des cessions d'immobilisation	399 626,00 €
	Restes à réaliser	0,00 €
	TOTAL	4 856 398,93 €

2015 04 02 DEL 06 : ADOPTION DES TAUX 2015 DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES

RAPPORTEUR : Madame Elianor TAGNE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par **23 voix pour et 10 voix contre** (Monsieur Arnaud RICHARD, Madame Isabelle WENGER-ARTZ, Monsieur Léon JANUS, Madame Christelle COLNAGHI, Monsieur Franck PHILIPPE, Madame Martine BERNELIN DA SILVA, Monsieur Philippe PAILLET, Madame Véronique LAVOCAT, Monsieur Alain GELOT, Madame Laurence DIJON) décide

- **D'ADOPTER** les taux d'imposition 2015 suivants :

	2014	2015
Taxe d'habitation	16,81 %	18,24%
Taxe foncière	18,73 %	20,32%
Taxe foncière non bâti	109,32 %	109,32%

2015 04 02 DEL 07 : ADOPTION DE LA SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE 2015

RAPPORTEUR : Madame Elianor TAGNE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par **27 voix pour et 6 voix contre** (*Monsieur Arnaud RICHARD, Madame Isabelle WENGER-ARTZ, Monsieur Léon JANUS, Madame Christelle COLNAGHI, Monsieur Franck PHILIPPE, Madame Martine BERNELIN DA SILVA*) décide

- **D'ADOPTER** la subvention de fonctionnement d'un montant de 380 000,00 € attribuée au Centre Communal d'Action Sociale pour l'année 2015.

2015 04 02 DEL 08 : ADOPTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LOCALES

RAPPORTEUR : Madame Elianor TAGNE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par **23 voix pour et 10 voix contre** (*Monsieur Arnaud RICHARD, Madame Isabelle WENGER-ARTZ, Monsieur Léon JANUS, Madame Christelle COLNAGHI, Monsieur Franck PHILIPPE, Madame Martine BERNELIN DA SILVA, Monsieur Philippe PAILLET, Madame Véronique LAVOCAT, Monsieur Alain GELOT, Madame Laurence DIJON*) décide

- **D'ADOPTER** les subventions aux associations 2015 telles qu'elles figurent en annexe.

2015 04 02 DEL 09 : REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS DU BUDGET ASSAINISSEMENT SUR L'EXERCICE 2014

RAPPORTEUR : Madame Elianor TAGNE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par **27 voix pour et 6 abstentions** (*Monsieur Arnaud RICHARD, Madame Isabelle WENGER-ARTZ, Monsieur Léon JANUS, Madame Christelle COLNAGHI, Monsieur Franck PHILIPPE, Madame Martine BERNELIN DA SILVA*) décide de

- **CONSTATER ET APPROUVER** les résultats de l'exercice 2014.

		FONCTIONNEMENT
A	RECETTES DE FONCTIONNEMENT titres de l'exercice 2014	463 623,37 €
B	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT mandats exercice 2014	356 745,33 €
C	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2014 = (A-B)	106 878,04 €
D	EXCEDENT cumulé précédent apparaissant à l'article 002 du BP ou BS 2014	374 957,79 €
E	RESULTAT CUMULE EN FONCTIONNEMENT = (C+D)	481 835,83 €
		INVESTISSEMENT
F	RECETTES D'INVESTISSEMENT titres de l'exercice 2014	632 881,36 €
G	DEPENSES D'INVESTISSEMENT mandats exercice 2014	463 077,73 €
H	RESULTAT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE 2014 = (F-G)	169 803,63 €
I	EXCEDENT cumulé précédent apparaissant à l'article 001 du BP ou BS 2014	-87 123,38 €
J	RESULTAT CUMULE EN INVESTISSEMENT = (H+I)	82 680,25 €
		RESTES A REALISER
K	RECETTES D'INVESTISSEMENT EN RAR à la fin de l'exercice 2014 et à inscrire en 2015	0,00 €
L	DEPENSES D'INVESTISSEMENT EN RAR à la fin de l'exercice 2014 et à inscrire en 2015	455 739,61 €
M	RESULTAT D'INVESTISSEMENT EN RAR = (K-L)	-455 739,61 €
N	BESOIN DE FINANCEMENT = montant <u>NEGATIF</u> de (J + M)	-373 059,36 €
O	EXCEDENT DE BESOIN DE FINANCEMENT = montant <u>POSITIF</u> de (J + M)	0,00 €

- **REPRENDRE** les résultats 2014 de la manière suivante :

Résultat global de la section d'investissement 2014 R 001	82 680,25 €
Couverture du besoin de financement 2014 (compte1068)	373 059,36 €
Solde positif du résultat de fonctionnement R 002	108 776,47 €

Si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2015.

L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif. La délibération d'affectation définitive du résultat devra intervenir après le vote du compte administratif.

2015 04 02 DEL 10 : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF DE L'ASSAINISSEMENT – 2015

RAPPORTEUR : Madame Elianor TAGNE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à *l'unanimité des présents*, décide

- **D'ADOPTER** le budget primitif assainissement 2015 qui s'équilibre à 598 885,73 € en section de fonctionnement et à 1 167 217,34 € en section d'investissement

FONCTIONNEMENT		
Dépenses	Désignation	Montant
011	Charges à caractère général	72 000,00 €
66	Charges financières	75 000,00 €
023	Virement de la section d'investissement	258 829,29 €
042	Opérations d'ordre	193 056,44 €
	TOTAL	598 885,73 €

FONCTIONNEMENT		
Recettes	Désignation	Montant
70	Ventes de produits fabriqués	460 000,00 €
002	Résultat reporté	108 776,47 €
042	Opérations d'ordre	30 109,26 €
	TOTAL	598 885,73 €

INVESTISSEMENT		
Dépenses	Désignation	Montant
20	Immobilisations incorporelles	100 000,00 €
23	Immobilisations en cours	481 358,47 €
16	Emprunts et dettes assimilées	100 010,00 €
040	Opérations d'ordre	30 109,26 €
001	Résultat reporté	0,00 €
	Restes à réaliser	455 739,61 €
	TOTAL	1 167 217,34 €

INVESTISSEMENT		
Recettes	Désignation	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	387 559,36 €
13	Subventions d'investissement	245 092,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	258 829,29 €
040	Opérations d'ordre	193 056,44 €
001	Résultat reporté	82 680,25 €
	Restes à réaliser	0,00 €
	TOTAL	1 167 217,34 €

2015 04 02 DEL 11 : REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS DU BUDGET DU SPANC SUR L'EXERCICE 2014

RAPPORTEUR : Madame Elianor TAGNE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par **23 voix pour et 10 abstentions** (Monsieur Arnaud RICHARD, Madame Isabelle WENGER-ARTZ, Monsieur Léon JANUS, Madame Christelle COLNAGHI, Monsieur Franck PHILIPPE, Madame Martine BERNELIN DA SILVA, Monsieur Philippe PAILLET, Madame Véronique LAVOCAT, Monsieur Alain GELOT, Madame Laurence DIJON) décide de

- CONSTATER ET APPROUVER les résultats de l'exercice 2014

		FONCTIONNEMENT
A	RECETTES DE FONCTIONNEMENT titres de l'exercice 2014	0,00 €
B	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT mandats exercice 2014	11 374,00 €
C	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2014 = (A-B)	-11 374,00 €
D	DEFICIT cumulé précédent apparaissant à l'article 002 du BP ou BS 2014	0,00 €
E	RESULTAT CUMULE EN FONCTIONNEMENT = (C+D)	-11 374,00 €
		INVESTISSEMENT
F	RECETTES D'INVESTISSEMENT titres de l'exercice 2014	0,00 €
G	DEPENSES D'INVESTISSEMENT mandats exercice 2014	0,00 €
H	RESULTAT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE 2014 = (F-G)	0,00 €
I	EXCEDENT cumulé précédent apparaissant à l'article 001 du BP ou BS 2014	0,00 €
J	RESULTAT CUMULE EN INVESTISSEMENT = (H+I)	0,00 €
		RESTES A REALISER
K	RECETTES D'INVESTISSEMENT EN RAR à la fin de l'exercice 2014 et à inscrire en 2015	0,00 €
L	DEPENSES D'INVESTISSEMENT EN RAR à la fin de l'exercice 2014 et à inscrire en 2015	0,00 €
M	RESULTAT D'INVESTISSEMENT EN RAR = (K-L)	
N	BESOIN DE FINANCEMENT = montant <u>NEGATIF</u> de (J + M)	
O	EXCEDENT DE BESOIN DE FINANCEMENT = montant <u>POSITIF</u> de (J + M)	

- **DECIDER DE REPRENDRE** les résultats 2014 de la manière suivante :

Résultat global de la section d'investissement 2014 R 001	
Couverture du besoin de financement 2014 (compte1068)	
Solde négatif du résultat de fonctionnement D 002	11 374,00 €

Si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2015.

L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif. La délibération d'affectation définitive du résultat devra intervenir après le vote du compte administratif.

2015 04 02 DEL 12 : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF DU SPANC – 2015

RAPPORTEUR : Madame Elianor TAGNE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par **28 voix pour et 5 abstentions** (Monsieur Léon JANUS, Monsieur Philippe PAILLET, Madame Véronique LAVOCAT, Monsieur Alain GELOT, Madame Laurence DIJON) décide

- **D'ADOPTER** le budget primitif SPANC 2015 qui s'équilibre à 178 491,50 € en section de fonctionnement.

FONCTIONNEMENT		
Dépenses	Désignation	Montant
011	Charges à caractère général	167 117,50€
002	Résultat de fonctionnement reporté	11 374,00 €
	TOTAL	178 491,50 €

FONCTIONNEMENT		
Recettes	Désignation	Montant
70	Ventes de produits fabriqués	154 011,50 €
74	Subvention d'exploitation	24 480,00 €
	TOTAL	178 491,50 €

2015 04 02 DEL 13 : MODIFICATION DES TARIFS DES SERVICES JEUNESSE, PERI ET EXTRASCOLAIRE

RAPPORTEUR : Madame Frédérique BROCHOT-MAHER

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par **23 voix pour et 10 voix contre** (Monsieur Arnaud RICHARD, Madame Isabelle WENGER-ARTZ, Monsieur Léon JANUS, Madame Christelle COLNAGHI, Monsieur Franck PHILIPPE, Madame Martine BERNELIN DA SILVA, Monsieur Philippe PAILLET, Madame Véronique LAVOCAT, Monsieur Alain GELOT, Madame Laurence DIJON) décide

- **D'APPROUVER** la modification des tarifs des services jeunesse, péri et extrascolaire à compter du 4 juillet 2015.

Tarifs accueils Périscolaires Maternels

	Tarifs actuels			Tarifs après augmentation		
	Accueil du Matin	Accueil du Soir	Accueil journée (matin et soir)	Accueil du Matin	Accueil du Soir	Accueil journée (matin et soir)
A	2,36 €	2,64 €	3,48 €	2,48 €	2,77 €	3,65 €
B	2,75 €	3,08 €	4,06 €	2,89 €	3,23 €	4,26 €
C	3,14 €	3,52 €	4,64 €	3,30 €	3,70 €	4,87 €
D	3,54 €	3,96 €	5,22 €	3,72 €	4,16 €	5,48 €
E	3,93 €	4,40 €	5,80 €	4,13 €	4,62 €	6,09 €
F	4,32 €	4,84 €	6,38 €	4,54 €	5,08 €	6,70 €
HC	5,50 €	6,16 €	8,12 €	5,78 €	6,47 €	8,53 €

Tarifs accueils Périscolaires Élémentaires

	Tarifs actuels			Tarifs après augmentation		
	Accueil du Matin	Etude	Accueil du soir	Accueil du Matin	Etude	Accueil du soir
A	2,36 €	1,85 €	0,79 €	2,48 €	1,94 €	0,83 €
B	2,75 €	2,16 €	0,92 €	2,89 €	2,27 €	0,96 €
C	3,14 €	2,46 €	1,06 €	3,30 €	2,58 €	1,12 €
D	3,54 €	2,77 €	1,19 €	3,72 €	2,91 €	1,25 €
E	3,93 €	3,08 €	1,32 €	4,13 €	3,23 €	1,39 €
F	4,32 €	3,39 €	1,45 €	4,54 €	3,56 €	1,52 €
HC	5,50 €	4,31 €	1,85 €	5,78 €	4,53 €	1,94 €

Restauration

	Tarifs actuels				
	Repas selon le profil	Repas enfant non inscrit	Repas supplémentaires	Repas enfant allergique	repas enfant allergique non inscrit
A	2,32 €	4,64 €	3,32 €	1,16 €	2,32 €
B	2,70 €	5,40 €	3,70 €	1,35 €	2,70 €
C	3,09 €	6,18 €	4,09 €	1,55 €	3,09 €
D	3,47 €	6,94 €	4,47 €	1,74 €	3,47 €
E	3,86 €	7,72 €	4,86 €	1,93 €	3,86 €
F	4,25 €	8,50 €	5,25 €	2,13 €	4,25 €
HC	5,40 €	10,80 €	6,40 €	2,70 €	5,40 €

	Tarifs après augmentation				
	Repas selon le profil	Repas enfant non inscrit	Repas supplémentaires	Repas enfant allergique	repas enfant allergique non inscrit
A	2,44 €	4,88 €	3,44 €	1,22 €	2,44 €
B	2,84 €	5,68 €	3,84 €	1,42 €	2,84 €
C	3,24 €	6,48 €	4,24 €	1,62 €	3,24 €
D	3,64 €	7,28 €	4,64 €	1,82 €	3,64 €
E	4,05 €	8,10 €	5,05 €	2,03 €	4,05 €
F	4,46 €	8,92 €	5,46 €	2,23 €	4,46 €
HC	5,67 €	11,34 €	6,67 €	2,84 €	5,67 €

Pénalités de retard

Pour les parents qui sont en retard pour venir chercher les enfants, il est proposé de maintenir les mêmes pénalités :

PENALITES DE RETARD	TARIFS ACTUELS	TARIFS A PARTIR 04/07/15
1 ^{er} retard	10 euros	10 euros
2 ^e retard	20 euros	20 euros
3 ^e retard	30 euros	30 euros

Tarif Jeunesse

	Tarif Actuel			Tarif après augmentation		
	Adhésion annuelle	Pass loisir	Forfait 10 pass'loisir	Adhésion annuelle	Pass loisir	Forfait 10 pass'loisir
A	10,00 €	2,00 €	16,00 €	10,50 €	2,10 €	16,80 €
B		3,00 €	24,00 €		3,15 €	25,20 €
C		4,00 €	32,00 €		4,20 €	33,60 €
D		5,00 €	40,00 €		5,25 €	42,00 €
E		6,00 €	48,00 €		6,30 €	50,40 €
F		7,00 €	56,00 €		7,35 €	58,80 €
HC	15,00 €	15,00 €	120,00 €	15,75 €	15,75 €	126,00 €

Frais de dossier

Toute facture liée aux activités petite enfance, scolaires, périscolaires et de loisirs, qui n'est pas réglée dans les délais impartis, à savoir un mois et demi après la date d'échéance, fait l'objet de l'émission d'un titre de paiement auprès du Trésor Public. Cette opération sera facturée **10 euros**.

2015 04 02 DEL 14 : FRAIS D'ECOLAGE DE L'ANNEE 2014-2015

RAPPORTEUR : Madame Frédérique BROCHOT-MAHER

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des présents**, décide de

- **MAINTENIR** la participation financière des communes comme suit :
 - Maternelle : 973 €
 - Elémentaire : 488 €

2015 04 02 DEL 15 : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES ACCUEILS PERISCOLAIRES ET ETUDES

Rapporteur : Madame Frédérique BROCHOT-MAHER

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par **27 voix pour et 6 abstentions** (Monsieur Arnaud RICHARD, Madame Isabelle WENGER-ARTZ, Monsieur Léon JANUS, Madame Christelle COLNAGHI, Monsieur Franck PHILIPPE, Madame Martine BERNELIN DA SILVA) décide

- **D'APPROUVER** la modification du règlement intérieur des accueils périscolaires et études tel que ci-annexé.

REGLEMENT INTERIEUR DES ACCUEILS PERISCOLAIRES ET ETUDES

La ville de Triel-Sur-Seine propose aux familles dans chaque école des accueils périscolaires :

ACCUEILS PERISCOLAIRES		
Accueils pré, post scolaires maternels	Accueils Pré scolaires Elémentaires	Etudes surveillées, accueils post -scolaires
Jean de la Fontaine	Jean de la Fontaine	Jean de la Fontaine
Les Châtelaines	Les Hublins	Les Hublins
René Pion	Jules Verne	Jules Verne
Camille Claudel	Camille Claudel	Camille Claudel
		L'Hautil

En fonction des effectifs, la ville peut décider d'ouvrir ou de fermer un accueil.

1. Opposabilité du règlement

Toute inscription d'un enfant à l'accueil périscolaire vaut acceptation sans réserve du présent règlement.

Il est établi pour répondre aux besoins de toutes les familles et leur assurer le meilleur service possible. A ce titre, il doit être respecté par chacun.

Quiconque ne respecterait pas les dispositions qui suivent, exposerait son enfant à ne plus être admis dans cette structure.

2. Fréquentation

Les accueils périscolaires accueillent les enfants scolarisés dans les établissements scolaires publics de la ville et fonctionnent uniquement pendant la période scolaire.

2.1. Jours d'accueil

→ Les accueils maternels pré et postscolaires fonctionnent :

- Les lundis, mardis, jeudis, et vendredis de 7h à 8h30 (accueil jusqu'à 8h20, ouverture de l'école) et de 16h30 à 19h00
- Les mercredis de 7h00 à 9h à 10h00 (accueil jusqu'à 9h50, ouverture de l'école)

→ Les accueils élémentaires pré et postscolaires fonctionnent :

- Les lundis, mardis, jeudis, et vendredis de 7h à 8h30 (accueil jusqu'à 8h20, ouverture de l'école) et de 18h00 à 19h00
- Les mercredis de 7h00 à 9h à 10h00 (accueil jusqu'à 9h50, ouverture de l'école)

→ Les études surveillées fonctionnent :

- Les lundis, mardis, jeudis, et vendredis de 16h30 à 18h00

~~→ Les temps d'activités périscolaires fonctionnent :~~

- ~~• Les mercredis : de 9h00 à 9h50 (ouverture de l'école)~~

3. Inscription

L'inscription s'effectue par le responsable légal de l'enfant au service scolaire situé en mairie. Celle-ci est annuelle et validée par la remise obligatoire de plusieurs documents en mairie :

- La fiche de renseignements.
- La fiche sanitaire de l'enfant.
- La fiche d'inscription de l'enfant

Toute modification concernant l'adresse ou les coordonnées téléphoniques doit être signalée au service scolaire par écrit ou par mail.

➤ Pour les accueils pré et postscolaires maternels

Une fiche d'inscription annuelle doit être dûment remplie.

Chaque mois, le responsable légal doit informer les animateurs des journées de présence de l'enfant à l'accueil Pré et/ou Post Scolaire.

➤ Pour les Etudes surveillées

Les parents doivent remplir une fiche d'inscription annuelle et indiquer les jours de présence de l'enfant qui fréquente l'étude régulièrement. Toute modification doit être effectuée par écrit chaque fin de mois pour le mois suivant auprès du service scolaire.

Les enfants inscrits régulièrement à l'étude ne pourront sortir à 16h30 sans avoir transmis une autorisation parentale aux adultes en charge de l'étude.

Les enfants sont sous la responsabilité des parents dès la fin de l'étude (18h).

➤ Pour les Accueils postscolaires élémentaires

Seuls les enfants qui fréquentent l'étude peuvent être inscrits à l'accueil postscolaire.

Une fiche d'inscription annuelle doit être dûment remplie.

4. Présentation des enfants

Le matin, les enfants doivent être accompagnés jusqu'à l'animateur en charge de l'accueil et les familles doivent impérativement signer le registre des accueils périscolaires.

L'enfant est tenu d'être vêtu correctement, notamment avec des vêtements appropriés à la saison.

En maternelle, les enfants seront confiés aux parents ou à la personne habilitée (désignée par écrit par le responsable légal dans le dossier d'inscription). Les enfants de moins de 14 ans ne sont pas autorisés à venir récupérer un enfant en maternelle.

En élémentaire, les enfants peuvent sortir seuls avec l'autorisation écrite des parents. Cette autorisation devra préciser l'heure de sortie de l'étude (18h) ou de l'accueil (19h).

Retard :

Le premier retard des parents pour récupérer l'enfant fera l'objet d'un avertissement.

En cas de récidive, une pénalité financière sera facturée (cf. selon le tarif en vigueur) et pourra entraîner l'exclusion définitive de l'enfant des accueils périscolaires.

En cas de retard des parents ou tuteurs légaux et faute de pouvoir les contacter, les animateurs sont en droit d'avertir la police et l'enfant peut être conduit au commissariat.

5. Discipline et comportement

Des règles simples de discipline, de respect du matériel et de tolérance envers autrui ne sauraient être transgressées, notamment par un enfant ayant une attitude ou des comportements particulièrement excessifs à l'égard des adultes ou d'autres enfants.

Lorsque cette discipline ne sera pas respectée, le responsable légal de l'enfant sera averti.

Les sanctions suivantes pourront être appliquées, après entretien préalable avec la famille et/ou le responsable légal : exclusion temporaire ou exclusion définitive

6. Santé – Maladie - Accident

Un enfant malade ou fiévreux ne peut être admis aux accueils périscolaires.

Pour les enfants avec P.A.I. (Protocole d'Accueil Individualisé) : enfant souffrant d'une pathologie ou d'une allergie et devant suivre un traitement médical de longue durée, les parents doivent fournir une trousse d'urgence contenant les médicaments prévus et en vérifier la date de péremption.

Sans PAI, AUCUN MEDICAMENT, de quelque nature qu'il soit, ne peut être administré à un enfant par le personnel communal, même sur présentation d'une ordonnance. Sans ce document les services de la Mairie ne peuvent être tenus responsables.

En cas d'évènement grave, accident ou non, l'enfant est confié aux services de secours. La famille est immédiatement informée.

7. Facturation et Paiement

- Tarifification et modalités de facturation :

Le paiement des présences de l'enfant aux accueils périscolaires et études est obligatoire.

Les tarifs sont forfaitaires et fixés par le conseil municipal de la ville de Triel (quotient familial).

Seuls, les tap (de 9h à 9h50) du mercredi son gratuits.

Sans calcul du quotient (à effectuer chaque année), le tarif maximum est appliqué.

- Modalités de paiement :

Le paiement s'effectue à terme échu auprès de la régie. Plusieurs modes de paiement sont possibles (chèques, espèces, prélèvements automatiques.....).

Le règlement de la facture doit se faire au plus tard à la date d'échéance, passé ce délai, un titre exécutoire est envoyé aux parents par la perception de Triel Sur Seine, des frais de dossiers de 10 € seront facturés.

Après rejets de trois prélèvements consécutifs, le régisseur annulera le choix du prélèvement automatique. Il sera alors proposé à la famille un autre mode de paiement.

Toute facture non réglée pourra générer l'éviction des enfants des structures d'accueil, après entretien préalable avec la famille et/ou le responsable légal.

- Contestation de votre facture :

En cas de contestation, elle doit être effectuée par mail : regie@triel.fr, avec le plus de précision possible. Les contestations ne peuvent se faire que sur un délai d'un mois après émission de la facture.

8. Informations diverses

L'ensemble des activités des accueils périscolaires, études **et TAP** est couvert par l'assurance Responsabilité Civile de la Commune. Cependant, il est demandé au responsable légal d'avoir une assurance responsabilité civile chef de famille qui prendrait en charge les dommages occasionnellement causés par l'enfant.

La ville de Triel sur Seine se dégage de toute responsabilité en cas de vol en particulier dans le cas de port d'objets ou de bijoux précieux.

Pour les enfants de la petite section de maternelle, il est demandé au responsable légal de fournir des vêtements de change.

Concernant le mercredi matin de 09h00 à 10h00, il est proposé de maintenir le même tarif que les autres jours et de ne plus prendre d'inscriptions : les enfants pourront arriver librement de manière échelonnée entre 07h00 et 09h50. Des activités seront proposées durant ce temps d'accueil.

2015 04 02 DEL 16 : ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES INITIE PAR LA COMMUNE D'ECQUEVILLY POUR L'ATTRIBUTION D'UN ACCORD-CADRE PORTANT SUR L'ACQUISITION / LA LOCATION ET LA MAINTENANCE DE PHOTOCOPIEURS

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-François BOUTOILLE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des présents**, décide

- **D'ADHERER** au groupement de commandes proposé pour la passation d'un accord-cadre pour l'acquisition / la location et la maintenance de photocopieurs,
- **D'AUTORISER** le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes désignant la commune d'Ecquevilly coordonnateur du groupement, ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- **D'AUTORISER** le coordonnateur à signer l'accord-cadre et à en suivre l'exécution.
- **DE DESIGNER** Monsieur Jean-François BOUTOILLE, pour représenter la Commune au sein de la commission ad hoc prévue par l'article 4 de la convention susvisée.

2015 04 02 DEL 17 : CESSION A TITRE ONEREUX DES PARCELLES AK286 ET AK287

Rapporteur : Monsieur Michel POIROT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par **29 voix pour et 4 abstentions** (Monsieur Philippe PAILLET, Madame Véronique LAVOCAT, Monsieur Alain GELOT, Madame Laurence DIJON) décide de

- **RAPPORTER** la délibération 2013 10 03 DEL13 en date du 3 octobre 2013
- **VENDRE** les parcelles cadastrées AK286 et AK287 sises 93, rue de l'Hautil à Monsieur et Madame AGUILAR au prix de 72.600€ évalué par le Service des Domaines et aux frais inhérents dont les frais d'acte notariés portés à la charge de l'acquéreur.
- **D'AUTORISER**, Monsieur le Maire à signer l'acte authentique et les documents afférents à la vente.

2015 04 02 DEL 18 : LANCEMENT DE LA DEMARCHE D'ELABORATION D'UN AGENDA 21 LOCAL

Rapporteur : Monsieur Frédéric SPANGENBERG

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par **26 voix pour et 7 abstentions** (*Madame Géraldine CARREAU, Monsieur Arnaud RICHARD, Madame Isabelle WENGER-ARTZ, Monsieur Léon JANUS, Madame Christelle COLNAGHI, Monsieur Franck PHILIPPE, Madame Martine BERNELIN DA SILVA*) décide de

- **S'ENGAGER** dans la démarche d'élaboration d'un Agenda 21 local,
- **AUTORISER** le maire à signer l'ensemble des actes et conventions à intervenir,
- **AUTORISER** le maire à adhérer à tout réseau « Agenda 21 »,
- **NOMMER** un responsable du pilotage du projet,
- **SOLLICITER** tous les organismes pouvant intervenir dans le financement du projet dans le respect des aides publiques en vigueur.

2015 04 02 DEL 19 : MISE EN ŒUVRE DE LA PROTECTION FONCTIONNELLE D'UN ADJOINT AU MAIRE

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par **28 voix pour, 2 voix contre** (*Monsieur Philippe PAILLET, Monsieur Alain GELOT*), **et 3 abstentions** (*Monsieur Jean-François BOUTOILLE, Madame Véronique LAVOCAT, Madame Laurence DIJON*) décide de

- **D'ACCORDER** la protection fonctionnelle sollicitée par Monsieur Jean-François BOUTOILLE, 8^{ème} adjoint au maire.
- **D'AUTORISER** par conséquent Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette protection.
- **DIRE** que les crédits sont inscrits au budget communal.

2015 04 02 DEL 20 : CONTRIBUTION DE LA COMMUNE AU SIVUCOP

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par **27 voix pour et 6 abstentions** (*Monsieur Arnaud RICHARD, Madame Isabelle WENGER-ARTZ, Monsieur Léon JANUS, Madame Christelle COLNAGHI, Monsieur Franck PHILIPPE, Madame Martine BERNELIN DA SILVA*) décide de

- **VOTER** contre la fiscalisation de la contribution de la commune au SIVUCOP.
- **APPROUVER** le principe de la budgétisation de la contribution de la commune au SIVUCOP.

La séance est levée à 00h44

Le Maire,



Joël MANCEL